

bpifrance

SERVIR L'AVENIR

Provence-Alpes
Côte d'Azur

bpifrance | SERVIR L'AVENIR

Mai 2014

01.

Notre identité

Qui sommes-nous ?

Bpifrance, partenaire de confiance des **entrepreneurs**

Bpifrance accompagne les entreprises de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, du crédit aux fonds propres.

Bpifrance, banque publique d'investissement, regroupe OSEO, CDC Entreprises, FSI et FSI Régions pour offrir des solutions de financement adaptées à chaque étape clé du développement des entreprises.

Le rôle de **Bpifrance** consiste à soutenir le financement de l'économie française.



bpifrance
SERVIR L'AVENIR

RC 5 201 21 10 04

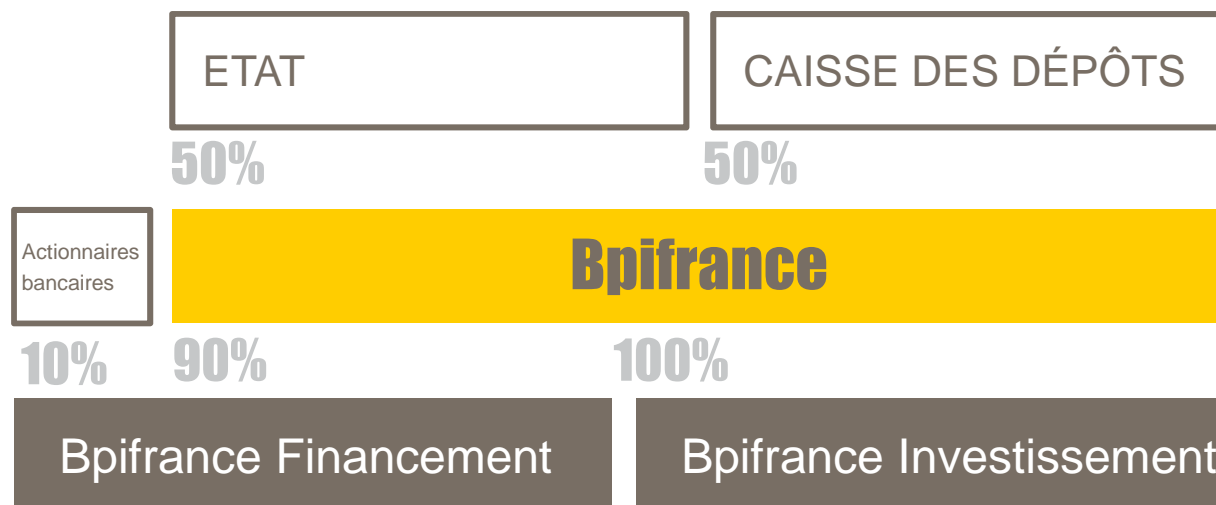
SERVIR L'AVENIR.

Pour contacter bpi**france** de votre région :
bpifrance.fr

bpifrance, la banque publique d'investissement est le regroupement d'OSEO, CDC Entreprises, FSI et FSI Régions.

Qui sommes-nous ?

Tous les instruments publics de financement réunis



Créé par la loi du 31 décembre 2012, **Bpifrance** est détenu à 50% chacun par l'Etat et la Caisse des Dépôts et s'organise autour de deux pôles Bpifrance Financement d'un côté et Bpifrance Investissement d'autre part.

Notre mission

- 1. Accélérer le développement des entreprises françaises**
- 2. Faire émerger les champions de demain**

Nos métiers : une gamme originale et unique

- 1.** Financement de l'innovation
- 2.** Investissement en fonds propres
- 3.** Financement, aux côtés des banques
- 4.** Garantie de prêts
- 5.** Distribution de l'ensemble des produits d'accompagnement et de financement publics à l'export

Investir, financer, garantir et accompagner les entreprises

INNOVATION

Aide directe à l'innovation pour les prises de risque liées au développement de programmes d'innovation

FINANCEMENT

des investissements matériels et immatériels et du cycle d'exploitation en partenariat avec les établissements bancaires

GARANTIE

des financements bancaires et des interventions en fonds propres

FONDS PROPRES

Investissement minoritaire au capital, de la PME à la grande entreprise française, directement ou avec des fonds spécialisés, ou avec des fonds partenaires

EXPORT

Accompagnement à l'international avec UBIFRANCE, financement export et distribution de l'assurance prospection Coface

Un continuum de financement à chaque étape clé du développement des entreprises

TPE

Financer les entreprises dans leurs besoins d'investissements et de trésorerie

- Amorçage
- Aides à l'innovation
- Garantie
- Financement

PME

Soutenir la croissance des PME partout en France

- Aides à l'innovation
- Garantie
- Financement
- Accompagnement et Financement export
- Capital-risque et développement

ETI

Renforcer les ETI dans leur développement et leur internationalisation

- Aides à l'innovation
- Financement
- Accompagnement et Financement export
- Capital-développement et transmission

GE

Participer au rayonnement des grandes entreprises

- Programmes collaboratifs d'innovation
- Financement
- Stabilisation du capital

Bpifrance au cœur des régions

37 implantations régionales

90% des décisions prises dans les régions

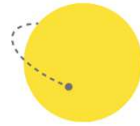
1 interlocuteur unique à la rencontre des entreprises



02.

**Nos
perspectives**

**3 axes,
10 ambitions
stratégiques
pour servir
l'avenir**



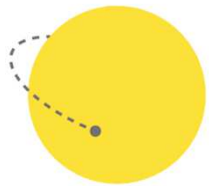
**Accompagner la croissance
des entreprises**



**Préparer la compétitivité de
demain**



**Contribuer au développement
d'un écosystème
favorable à l'entrepreneuriat**



Accompagner la croissance des entreprises

1

Répondre aux besoins de financement des entreprises.

En co-intervention avec les acteurs de la place, Bpifrance propose aux entreprises des financements adaptés à leurs besoins.

Doublage des prêts de développement

2,5 Md€/an

Stabilisation de prêts classiques à

~ 4 Md€/an

+32%

sur le financement court-terme **4,9 Md€ /an ****

2

Donner aux entreprises les moyens de leur croissance en mobilisant les acteurs du capital-investissement.

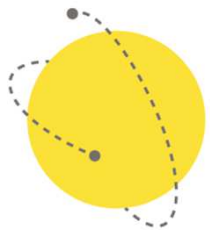
Bpifrance catalyse les investissements en fonds propres dans les PME de croissance par ses interventions directes et via les fonds partenaires, notamment régionaux.

+20%

en fonds de fonds pour structurer l'écosystème de l'investissement

850 M€

pour doper les tours de table en Direct PME d'ici 2017.



Préparer la compétitivité de demain

3

Offrir un continuum de financement aux entreprises innovantes.

L'innovation est au cœur des priorités de Bpifrance, depuis le soutien de la R&D jusqu'au renforcement du capital des entreprises innovantes.

Doublement

des aides et prêts innovation (1,5 Md€*)

+50%

d'investissement en capital innovation (dont large venture)

4

Augmenter le nombre et la dimension des ETI.

Bpifrance contribue à l'émergence d'ETI et accompagner leur développement en mobilisant ses différents outils d'intervention.

300 M€/ an

sur les ETI **

700 M€/ an

sur les grandes entreprises stratégiques

5

Soutenir la transition énergétique et environnementale (TEE).

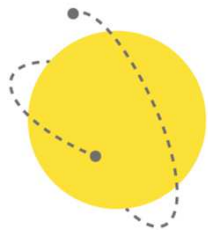
Bpifrance fait de la TEE une priorité nouvelle, en favorisant le déploiement de démarche d'efficacité énergétique les entreprises

X 2

Doublement des prêts Energies renouvelables

400 M€/ an

en fonds propres ENR

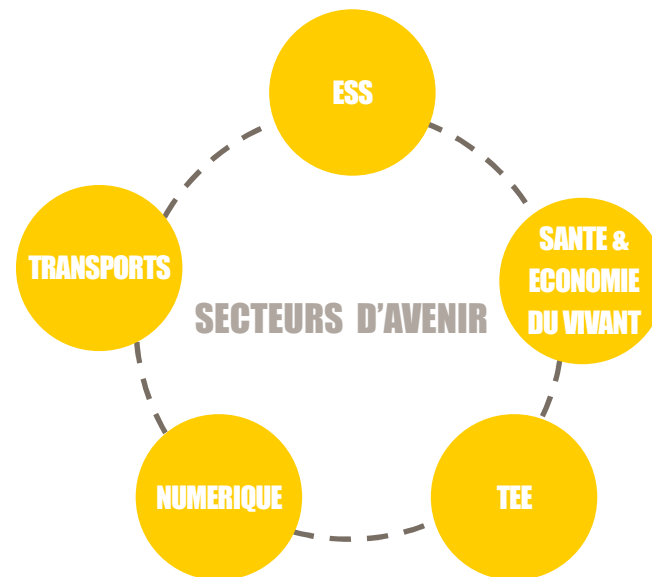


Préparer la compétitivité de demain

6

Accompagner et soutenir les secteurs d'avenir et l'ESS.

Avec les acteurs du secteur, Bpifrance accompagne la transformation de l'économie en portant une attention particulière aux secteurs d'avenir et à l'économie sociale et solidaire (Fonds d'innovation sociale, prêt social et solidaire)



7

Donner aux entreprises les moyens de leur développement international.

Bpifrance accompagne le développement international et à l'export, source de compétitivité pour la France.

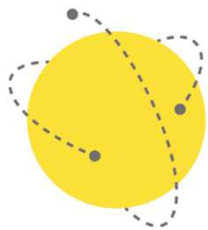
Doublment du
prêt export

500 M€/ an

Lancement

du crédit acheteur et
du court terme export

* horizon 2017



Contribuer au développement d'un écosystème favorable à l'entrepreneuriat

8

Renforcer les partenariats avec les Régions en faveur des entreprises.

Acteur de terrain, Bpifrance articule ses interventions en faveur des entreprises avec les politiques régionales de développement économique

90%

des décisions prises dans les régions

9

Accompagner l'entreprise à toutes les étapes de sa croissance, avec les acteurs territoriaux.

Bpifrance développe ses activités d'accompagnement tout au long du cycle de vie de l'entreprise .

10

Devenir l'acteur public de référence sur le financement responsable des entreprises.

Bpifrance mène des pratique exemplaires de RSE et met au service de l'économie française le 1er think tank dédiés aux enjeux des PME et des ETI.

13/03/2014

Bpifrance Le Lab

03.

Nos prêts de développement Innovation

bpifrance

SERVIR L'AVENIR

Prêts d'amorçage

Objet du prêt d'amorçage

- Dans sa version initiale, pallier les tensions de trésorerie des entreprises lors de la phase amont de préparation d'une levée de fonds.
- Sur une période transitoire allant jusqu'au 15 juillet 2014, accompagner les initiatives privées d'investissement en fonds propres dans les entreprises les plus prometteuses en terme de création de valeur et de croissance à venir.

La levée de fonds accompagnée doit être d'un montant minimum de 200 K€ et réalisée auprès d'investisseurs professionnels avisés (fonds d'investissement, société de capital-risque, Business Angel professionnel...). Seuls les fonds « libérés » sont pris en compte.

Par exception, la levée pourra avoir été réalisée dans les 3 mois maximum précédant la date de décision d'octroi du prêt.

Bénéficiaires du prêt d'amorçage

PME selon la définition européenne

- créée depuis moins de 5 ans

Pour la version initiale:

- avoir bénéficié d'une aide à la RDI depuis moins de 24 mois (à la date de la demande),

Sont exclues: les entreprises en « difficulté avérée » ou en procédure collective, les SCI, les affaires en nom personnel.

Montant, Durée, Amortissement du prêt d'amorçage

Montant

En phase de préparation d'un tour de table: le montant du prêt d'amorçage est au plus égal aux fonds propres et quasi fonds propres de l'emprunteur et au montant de l'aide RDI déjà obtenue.

- **Minimum : 50 000 €**
- **Maximum : 75 000 €**

En phase d'accompagnement d'une levée de fonds: le montant du prêt est plafonné à la situation nette après levée de fonds et à la moitié de l'opération d'augmentation de fonds propres.

- **Minimum : 100 000 €**
- **Maximum : 500 000 €**

Durée/Amortissement

- 8 ans, dont 3 ans de différé d'amortissement du capital
- échéances trimestrielles à terme échu
- amortissement linéaire du capital

Rémunération du prêt d'amorçage

Taux variable (non convertibles en taux fixe)

- majoré sur l'Euribor 3 mois moyen

Deux périodes:

Période de différé: Euribor 3 mois moyen + 3,70%

Période d'amortissement: Euribor 3 mois moyen + 5,50%

Aucune sûreté sur les actifs de l'entreprise, ni caution personnelle du dirigeant, mais une retenue de garantie de 9%.

Assurance Décès Invalidité nécessaire pour les entreprises à coefficient personnel élevé.

bpifrance

SERVIR L'AVENIR

Prêt Innovation avec le FEI

Objet du prêt innovation-FEI

- Apporter un second souffle au financement des dépenses immatérielles liées au lancement industriel et commercial des innovations par les PME.
- Soutenir les PME ayant un besoin de financement en rapport avec la mise sur le marché d'une innovation
 - Recrutements,
 - Investissements immatériels,
 - Marketing,
 - Organisation et animation de la distribution,
 - Déplacement, salons
 - Augmentation du BFR...
- Les dépenses matérielles sont **exclues**.

Bénéficiaires du prêt innovation- FEI

PME selon la définition européenne

- créée depuis plus de trois ans
- financièrement saine

Le Prêt Innovation FEI est proposé exclusivement aux entreprises porteuses d'une innovation à commercialiser et satisfaisant aux critères du Risk Sharing Instrument (RSI) du FEI.

La PME doit pouvoir justifier de l'un des critères suivants:

- avoir bénéficié d'une aide à la RDI depuis moins de 24 mois (au dernier versement),
- avoir déposé une demande de brevet au cours des 24 derniers mois,
- Avoir bénéficié du CIR au cours des 24 derniers mois.

Sont exclues: les entreprises en « difficulté avérée » ou en procédure collective, les SCI, les affaires en nom personnel, celles ayant des activités de R&D liées au clonage humain, au patrimoine génétique humain, aux embryons humains aux cellules souches humaines, à l'énergie nucléaire, à des applications militaires, ou une activité significative (>25% du CA) dans l'un des secteurs réglementés.

Montant, Durée, Amortissement du prêt innovation-FEI

Montant

Le montant du Prêt Innovation FEI est au plus égal au double des fonds propres et quasi fonds propres de l'emprunteur

- **Minimum : 50 000 €**
- **Maximum : 3 000 000 €** sur une période de 12 mois consécutifs et avant la production d'un nouveau bilan,

Durée/Amortissement

- 6 ans et 9 mois, dont 21 mois de différé d'amortissement du capital
- échéances trimestrielles à terme échu
- amortissement linéaire du capital

Rémunération du prêt innovation-FEI

Un taux **bonifié** en fonction de la notation de l'entreprise

Taux fixe ou variable

- Taux fixe valable 1 mois à compter de la date de l'offre de prêt . Au-delà variation possible indexée sur le TME
- Taux variable majoré sur l'Euribor 3 mois moyen
A l'issue de la période de différé, convertible à taux fixe, à l'initiative de l'emprunteur

Mai 2014:	Fiben 4+ ou mieux	2,82 % en fixe	+2,51 % en variable
	Fiben 4	3,90 % en fixe	+3,59 % en variable
	Fiben 5+ ou 5	5,46 % en fixe	+5,09 % en variable

Frais de dossier : 0,40 % du montant global

Aucune sûreté sur les actifs de l'entreprise, ni caution personnelle du dirigeant, mais une retenue de garantie de 5%.

Assurance Décès Invalidité nécessaire pour les entreprises à coefficient personnel élevé.

bpifrance

SERVIR L'AVENIR

PREFICIR

Objet du Préficir

- Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est l'un des principaux levier public pour le financement de la recherche privée et de l'innovation
- Il ne couvre qu'imparfaitement les besoins de financement des bénéficiaires. Le CIR relatif aux dépenses de l'année en cours n'est déclaré et donc récupérable que l'année suivante.
- **Le Préficir permet de couvrir partiellement les besoins de trésorerie des PME déclarantes, dès l'engagement de leurs premières dépenses éligibles.**
- **C'est un crédit bancaire sur 2 ans sans garantie, ni caution personnelle.**

Bénéficiaires du Préficir

PME répondant à la définition européenne

- constituée en société
- créée depuis plus de trois ans
- financièrement saine
- ayant produits 2 bilans significatifs, d'une durée de 12 mois chacun,
- **qui ont déjà bénéficié d'un CIR (exclusion des « primo déclarants »)**

Les PME peuvent appartenir à tous secteurs d'activités, à l'exclusion de ceux précisés ci-dessous.

Sont exclues:

- les SCI
- les affaires en nom personnel
- les entreprises non éligibles à la garantie de Bpifrance Financement car exerçant dans les activités d'intermédiation financières, de la promotion ou location immobilière, agricoles.
- les entreprises en « difficulté avérée » et celles en procédure collective ou amiable

Montant, Durée, Amortissement du Préficir

Montant

Le montant du PREFICIR est égal au plus à 80% du CIR attendu en année n+1 au titre des dépenses éligibles engagées durant l'année civile en cours.

Minimum: 30 K€

Maximum: 1,5 M€ de risque par groupe bénéficiaire sur le fonds de contre-garantie Innovation

Durée/Amortissement

- 2 ans, dont 18 mois de différé d'amortissement du capital
- échéances mensuelles à terme échu
- amortissement linéaire du capital sur 6 échéances

Rémunération du Préficir

Un taux fixe unique référencé mensuellement

Taux fixe valable 1 mois à compter de la date de l'offre de prêt. Au-delà variation possible indexée sur le TME.

Mai 2014: 4,88%

Frais de dossier : 0,40 % du montant global du PREFICIR retenus lors du décaissement

Aucune garantie personnelle, ni sûreté réelle du dirigeant ou d'une société holding éventuelle, mais contre-garantie par adossement au fonds innovation à hauteur de 60%.

Assurance Décès Invalidité facultative

bpifrance

SERVIR L'AVENIR

Une nouvelle aide pour soutenir l'innovation d'usage dans les entreprises en création

La Bourse French Tech

Objet de la bourse French Tech

- Favoriser la prise de risque du plus grand nombre d'entrepreneurs en soutenant la phase de création d'entreprises fondées essentiellement sur une innovation d'usage
- Favoriser la maturation de projets de créations d'entreprises innovantes qui proposent:
 - de nouvelles formes de consommation ou d'usage, de relation-clients
 - de nouvelles réponses aux défis économiques et sociétaux,
 - de nouveaux services,
 - de nouveaux produits,
 - de nouvelles interfaces
 - un nouveau design
 - de nouveaux modèles économiques
 - de nouvelles manières de produire
- Permettre à ces entreprises en création ou récemment créées de rentrer sur le marché en ayant balisé les facteurs de risques et sécurisé au maximum les dimensions stratégiques
- Les dépenses éligibles sont principalement externes: frais spécifiques à la création, études de faisabilité commerciale, prestations de conseil: designer, ingénieur organisation, marketing, accès à des plateformes de tests, rédaction d'un plan d'affaires, préparation d'accords juridiques, études et actes de propriété intellectuelle, formations spécifiques... La prise en compte des dépenses internes est limitée à 50% des frais externes et à 6000€

Bénéficiaires de la bourse French Tech

Jeune entreprise de moins d'un an répondant à la définition européenne de la PME

Immatriculée en France

Quel que soit le secteur d'activité (relevant du règlement des aides *de minimis*)

Entrepreneurs personnes physiques

Sous réserve d'être accompagnés par des structures dédiées à l'accompagnement de projets innovants et disposant d'un comité de sélection de projets (incubateurs, accélérateurs, réseaux d'accompagnement, plates-formes...)

Montant de la bourse French Tech

L'aide est accordée sous forme de **subvention** pouvant couvrir la totalité des dépenses éligibles prévisionnelles.

- **Maximum : 30 000 €** dans la limite du montant possible au regard des aides préalablement perçues relevant de la réglementation des aides de minimis (200 K€ sur 3 ans)

La date de prise en compte de dépenses est au plus tôt celle du dépôt de dossier de demande d'aide ou celle de la date de création d'entreprise si elle est postérieure et si l'entreprise est le bénéficiaire de l'aide.

Les dépenses sont retenues pour leur montant **TTC pour les personnes physiques** et **HT pour les entreprises**.

Le versement est effectué en deux tranches:

70% après signature du contrat d'aide,

30% à l'achèvement des travaux sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées et d'un rapport de fin de programme.

Merci